

Image not found or type unknown



Résiliation de contrat dans l'armée de l'air.

Par **Cottier**, le **08/02/2009** à **08:52**

Voilà, je suis militaire dans l'armée de l'air. Militaire du rang (Caporal chef). A l'heure actuelle j'ai 8 ans d'ancienneté. J'ai signé un premier contrat de 4 ans, puis 3 ans et ensuite 5 ans. Il me reste donc encore 4 ans (Jusqu'au 02.13). Je souhaite résilier ou diminuer mon dernier contrat car je n'arrive plus à être loin de ma conjointe. Nous habitons St Étienne et je suis asé à Istres.
Pouvez me dire comment faire pour cela si vous avez les réponses à ces questions.
Si on passe P4 (réformé). Peut-on retrouver un emploi dans le public ou se n'ai pas la peine d'y penser?
Merci pour tous
Arnaud